

2^{ème} réunion du groupe d'appui départemental aux projets éducatifs territoriaux
(référence interministérielle N°2013-036 du 20 mars 2013)
jeudi 28 novembre 2013 de 17 h à 19h, à la préfecture de Laval

Etaient excusés :

- M. Arthuis, président du conseil general, représenté par M. Lenoir, vice-président en charge des transports
- M. Boyer, président de Laval Agglomération, représenté par Mme Chauveau, adjointe au maire chargé des affaires scolaires
- M. Angot, président de la communauté de communes de Mayenne, représenté par M. Paillasse, conseiller municipal en charge des affaires scolaires
- M. Henry, président de la communauté de communes de Château-Gontier
- M. Lemonnier, président de la communauté de communes de l'Ernée, représenté par Mme Rabineau, adjointe au maire chargé de la commission jeunesse
- M. Clément, directeur de Mayenne culture, représenté par M. Moreau

Monsieur Gilles, secrétaire général de la préfecture, introduit la réunion en remerciant tous les acteurs pour la mise en œuvre de cette réforme ambitieuse, notamment les collectivités territoriales qui ont démontré une grande capacité d'adaptation. Il reprend quelques-uns des enjeux des projets éducatifs territoriaux (PEDT) en soulignant la dynamique partenariale qui caractérise la Mayenne et qui le conduit à constater que la réforme des rythmes scolaires y fonctionne bien. Il ajoute que la force et la valeur de l'exemple apporteront, dans le cadre du groupe d'appui, des éléments nouveaux pour continuer de progresser.

Madame Deloustal, directrice académique des services de l'éducation nationale, rappelle que le projet éducatif territorial (PEDT) relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'état concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Le groupe d'appui départemental, installé le 11 juin dernier, a vocation à accompagner les collectivités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de leur projet éducatif territorial.

Elle remercie le président du conseil général et son représentant monsieur Lenoir pour son engagement. La liste de ce groupe d'appui s'est élargie avec la présence de Monsieur Domingo, directeur de l'unité territoriale de l'agence régionale de santé.

Le diaporama, joint en annexe, est présenté. Il commence par un clip que chacun regarde et écoute attentivement. Cette vidéo est en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>

Chacun dispose sur sa table du nouveau guide pratique édition 2014 « les nouveaux rythmes à l'école primaire » ainsi que de la convention-type relative au projet éducatif territorial.

Madame Deloustal rappelle quelques données statistiques relatives à la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans le département de la Mayenne à la rentrée 2013. Elle précise les objectifs et principes du PEDT qui, aux termes du décret n°2013-707 du 2 août 2013, doit obligatoirement se présenter sous la forme d'une convention dont un modèle-type est téléchargeable sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (rubrique rythmes scolaires – les projets éducatifs territoriaux).

Les témoignages :

Monsieur Jallu, maire de Quelaines Saint Gault, exprime sa satisfaction quant à l'application des nouveaux rythmes scolaires, après un premier bilan qui vient d'être réalisé au sein de la commune (cf. article de Ouest-France du 26 novembre 2013). Il ne minimise pas les difficultés rencontrées, liées à la prise en charge de 223 enfants pour ces nouveaux temps d'activités périscolaires. Il se félicite du climat d'éducation partagée qui s'est installé dès juin dernier dans la commune pour réussir ensemble : enfants, parents, enseignants, associations, personnels de la commune, élus. Dès à présent, des ajustements apparaissent nécessaires, notamment en ce qui concerne les enfants d'âge maternel. Il faudra continuer à expliquer et à faire évoluer les temps d'activités périscolaires.

Madame Rabineau, adjointe au maire d'Ernée chargée de la commission jeunesse, madame Merzouk, conseillère municipale et monsieur Leconte directeur du service jeunesse constatent des grandes similitudes d'une ville à l'autre. Leur témoignage porte sur la démarche utilisée pour adopter ces nouveaux rythmes scolaires avec le souci de répondre aux demandes de l'ensemble des familles pour les trois écoles de la commune. Les coûts induits sont abordés. La volonté de gérer au mieux l'argent public et d'offrir une richesse et un équilibre dans ce nouveau parcours éducatif et culturel guide la réflexion des élus. Madame Rabineau évoque l'évaluation et la régulation du dispositif, objet de travail du comité de suivi du projet éducatif territorial. Le projet de la commune a été distribué sur table.

Monsieur Gilles remercie les intervenants pour leur témoignage, leur éclairage donne à l'assistance un regard sur les facteurs facilitant et, a contrario, sur ceux qui pourraient être source de blocage.

Madame Guillopé, directrice de l'association des maires de la Mayenne, demande que des fiches de bonnes pratiques soient élaborées pour aider les élus à trouver leurs propres solutions, en s'appuyant sur les expériences d'autres territoires.

Monsieur Paré, directeur diocésain de l'enseignement catholique, se félicite que ces deux témoignages soulignent la volonté des élus locaux de prendre en compte aussi bien les élèves de l'école publique que ceux de l'école privée sous contrat. Il rappelle les chiffres concernant l'engagement des établissements privés (40 établissements sur 106 ; 50% des élèves sont concernés dès cette année). Le temps scolaire est regagné dans la régularité de 5 matinées sans interruption engendrant une continuité des apprentissages. Le défi de l'ouverture et de la complexité que pose la réforme suppose des ajustements, notamment pour les jeunes enfants avec une organisation qui veille aux temps de transition comme aux temps de récupération des enfants.

Madame Deloustal indique à ce sujet que le ministère de l'éducation nationale vient d'éditer un document (comportant 4 annexes) qui donne des recommandations pour prendre en compte les temps du jeune enfant. L'écoute de chacun et le bon sens devraient suffire à trouver toutes les solutions aux problématiques soulevées ici ou là. Le document sera prochainement en ligne sur le site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

Monsieur Verger, inspecteur de la jeunesse et des sports, reprend le témoignage des élus par rapport à la remise à plat des compétences du personnel communal qui a permis de recenser plusieurs titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Le personnel communal peut être accompagné dans des formations de proximité et valorisé par des validations des acquis de l'expérience. En outre, les emplois d'avenir peuvent permettre une meilleure gestion des ressources humaines en offrant un dispositif supplémentaire.

Madame Morato, directrice de la caisse d'allocations familiales, rappelle le rôle de la CAF sur ce même sujet en proposant des accompagnements à la professionnalisation sur des actions d'animation mais aussi sur des actions facilitatrices concernant les outils de gestion. Par ailleurs, elle souligne que les dispositifs de parentalité représentent une aide significative pour permettre aux territoires de compléter leurs projets éducatifs.

Monsieur Liebert, président du comité départemental olympique et sportif, précise les enjeux d'une meilleure professionnalisation, notamment pour la sécurité des encadrements. Il redonne quelques éléments concernant le groupement d'employeurs en matière d'intervention pour les activités physiques et sportives.

L'enquête :

Cette enquête, qui concerne 26 communes sur les 36 qui se sont engagées dans un PEDT, est commentée conjointement par monsieur Verger, coordonnateur du pôle de cohésion sociale, inspecteur de la jeunesse et des sports à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et monsieur Drault, inspecteur de l'éducation nationale adjoint à madame la directrice académique. Les questions posées portaient sur la construction et la mise en œuvre actuelle des PEDT dans le département. Les réponses permettent d'établir, en toute transparence, un premier diagnostic sur les réussites et les points à travailler dans les dispositifs.

Monsieur Gilles s'interroge sur la nature des activités dites culturelles et demande une explication sur les différents supports culturels utilisés à 97%.

Monsieur Drault répond en se référant aux premiers enseignements d'une enquête du ministère de l'éducation nationale publiée en octobre qui portait sur 27 académies et 1094 PEDT. Cette enquête révèle une grande diversité des activités. Les activités physiques et sportives arrivent en tête (31%), viennent ensuite les activités artistiques et culturelles, les ateliers de lecture et d'écriture, les jeux de stratégie, les activités sur les thématiques de citoyenneté et de développement durable, les ateliers scientifiques, les ateliers de langue.

Madame Guillopé intervient pour rappeler les propos du premier ministre et du ministre de l'éducation nationale lors du congrès de l'association des maires de France qui ont accordé un délai supplémentaire pour les projets d'organisation du temps scolaire et les projets éducatifs territoriaux. Madame Deloustal rappelle que le cadre a été fixé dans le département lors des réunions avec les maires qui se sont déroulées du 23 au 26 septembre 2013. Il s'est agi de donner à chacun des objectifs et des principes pour permettre à tous les territoires de bien anticiper la mise en œuvre du PEDT qui détermine une qualité d'intervention. Projet d'organisation scolaire et projet éducatif territorial sont inter-connectés. Le projet d'organisation du temps scolaire est très proche de l'avant-projet éducatif territorial qui, lui-même, définit les modalités du projet éducatif territorial. De nombreuses communes souhaitant respecter le calendrier initial, elle maintiendra les instances qui avaient été fixées (comité technique spécial départemental le 10 décembre 2013 et conseil départemental de l'éducation nationale le 9 janvier 2014). Pour les communes qui souhaitent disposer d'un temps plus long, elle s'inscrira dans le calendrier annoncé par monsieur le premier ministre et mettra à profit les instances ultérieures pour recueillir leur avis. Les propos du premier ministre permettent de répondre au mieux aux contraintes des élus en assouplissant les délais et d'étudier les projets au plus tard à la fin du mois de mai, de façon à ce que les communes puissent bénéficier de l'assouplissement des taux d'encadrement et des aides de la CAF dès la rentrée 2014.

Monsieur Lenoir comprend les difficultés d'organisation de chaque commune. Le courrier, qui vient de leur être envoyé par le président du conseil général, rappelle les contraintes du transport scolaire. Il définit des horaires généraux au regard de l'appel d'offre auquel doivent répondre les transporteurs dans le cadre du marché public. L'expérience engagée l'année dernière permet d'anticiper sur des organisations déjà rôdées, les changements pouvant s'opérer par la suite à la marge. Chaque collectivité est bien consciente des enjeux. Il remercie à ce propos les intervenants d'Ernée et de Quelaines Saint Gault d'avoir mis en évidence les préoccupations d'organisation du transport.

Monsieur Liebert revient sur la nature des activités périscolaires pour dire le souhait du CDOS de ne pas assimiler les activités physiques et sportives au sport, qui se définit dans un cadre fédéral bien particulier.

La présentation à l'écran se termine en rappelant les modalités d'accompagnement :

L'accompagnement des projets éducatifs territoriaux se fait par une équipe d'appui, composée de l'inspecteur de la jeunesse et des sports, l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription (accompagné éventuellement du conseiller pédagogique en éducation physique et sportive [EPS] de la circonscription), le conseiller pédagogique départemental en charge des questions d'éducation partagée, un agent de développement de la CAF et/ou un conseiller en développement des territoires de la mutualité sociale agricole (MSA).

Madame Deloustal redit la nécessité d'interroger les PEDT au regard des projets d'école et des projets d'établissements du second degré, pour offrir aussi aux jeunes adolescents des possibilités d'accéder aux activités périscolaires. Par anticipation, le prochain cycle de consolidation CM1-CM2-6^{ème} permettra d'étendre la réflexion pour atteindre une plus grande cohérence.

Monsieur Gilles remercie chacun pour sa contribution active aux débats et clôt la réunion à 19h.